

# Fiche d'information Business XL

## 2021

### 1. Porteur de risques

Dextra Protection juridique SA, Hohlstrasse 556, 8048 Zurich, 044 296 60 60, info@dextra.ch, dextra.ch.

### 2. Personnes assurées

Les personnes assurées sont :

- Les sites du preneur d'assurance ainsi que les entreprises co-assurées indiquées dans la police
- Les associés, les membres des conseils d'administration, les conseils de fondation, les membres des administrations municipales et des conseils d'associations
- Employés, collaborateurs indépendants, personnel loué et membres de la famille travaillant dans l'entreprise assurée
- Détenteur, propriétaire, locataire, preneur de leasing, conducteur, pilote ou passager de véhicules, de bateaux et d'aéronefs d'entreprise (jusqu'à 5,7 t MTOW maximum)
- Propriétaire de biens immobiliers opérationnels

### 3. Caractéristiques assurées

L'assurance couvre le preneur d'assurance et les entreprises co-assurées dans le cadre de leurs activités opérationnelle.

### 4. Modules et modules supplémentaires

La couverture d'assurance comprend le paquet complet des modules Travail, Immobilier, Construction, Mobilité, Cyber, Propriété intellectuelle et Société. Le paquet peut être complété par les modules complémentaires Private XL, Conseil +, All-Risk, Agriculture et Medica.

### 5. Prestations assurées

Les prestations suivantes sont assurées :

- Frais d'avocats jusqu'à un tarif horaire de CHF 350
- Frais de procédure (émoluments d'écriture, frais de justice et d'administration, frais d'expertise, de recouvrement, entre autres)
- Dépens alloués à la partie adverse
- Couverture mondiale
- Délai d'attente de 30 jours

### 6. Avantages

- Somme assurée jusqu'à un maximum de CHF 1 200 000
- Pas de franchise, pas de valeur litigieuse minimale, pas de valeur litigieuse maximale
- Conseils juridiques sur toutes les questions juridiques par JUSupport
- Un soutien rapide par des avocats et des juristes qualifiés
- Libre choix d'un représentant légal dans le cadre d'une procédure judiciaire/administrative ou en cas de conflit d'intérêts
- Contrats d'un an, résiliables jusqu'au dernier jour ouvrable avant la date d'expiration principale